



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° AG2024/01/22/2-4

portant sur

**LES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME  
MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-PAUL-DE-VENTE**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 22 janvier 2024*

**PARTICIPANTS**

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**

*42 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.*

KLEYNHOFF Bernard, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, DHOSTE Marie-Chantal, LAGRANGE Éric, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



## EXCUSES

---

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Président, BRUT Karine – Trésorier Adjoint et LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BATEL Claude, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, RENAUDI Philippe, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires**

Mesdames et Messieurs ALEMANNO Pierre, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, HIGUERO Valérie, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**  
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs CHAUMIER Éric, DUPHIL Thierry, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PASTORELLI Nadège, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires**

Mesdames et Messieurs ALUNNI Max, BALICCO Laurent, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, **Conseillers Techniques**

**VUS :**

- › Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- › Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- › L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- › L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 15 janvier 2024.

**CONSIDERANT :**

- › Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- › Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- › Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétences au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- › Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption, par l'Assemblée Générale, pour l'avis présenté ci-dessous, lors de sa séance du 15 janvier 2024.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

▶ **ADOPTENT** l'avis précisé dans le tableau ci-après :

<b>TERRITOIRE</b>	<b>TYPE DE PROCEDURE</b>	<b>AVIS</b>
<b>Saint Paul de Vence</b>	<b>Modification n°1 du PLU de Saint Paul de Vence</b>  La commune souhaite rectifier et améliorer des règles d'urbanisme faisant l'objet de difficultés dans leur application.  <u>Il est prévu notamment :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Correction d'erreurs matérielles</b> : habitation classée en espace boisé classé par erreur, ajout d'un emplacement réservé oublié lors de l'approbation du PLU</li><li>- <b>Règlementation pour l'emprise au sol</b> dans le cas d'un terrain situé sur deux zones différentes</li><li>- <b>Modification du règlement</b> concernant la réhabilitation des bâtis agricole en zone AU, <b>jugée illégale par le Tribunal Administratif de Nice</b></li><li>- <b>Règlementation pour les panneaux photovoltaïques</b></li></ul> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin-top: 10px;">Ces modifications améliorent la lisibilité du document d'urbanisme.</div>	<b>Favorable</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63**                      **Nombre de départs : 0**  
**Nombre de participants au vote : 42 (quorum : 32, atteint)**  
**Nombre de votes exprimés : 38**

**Abstention : 4      Contre : 0      Pour : 38**

Nice, le 22 janvier 2024

La secrétaire

Jessica BOVIS

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO